



**Ville de
Champagne-sur-Oise**

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023



VILLE DE
CHAMPAGNE-SUR-OISE

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Champagne-sur-Oise, elle est également disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 sera voté le 23 mars 2023 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été élaboré avec pour objectifs : la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement, la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services.

Tout en tenant compte d'éléments conjoncturels et structurels.

Table des matières

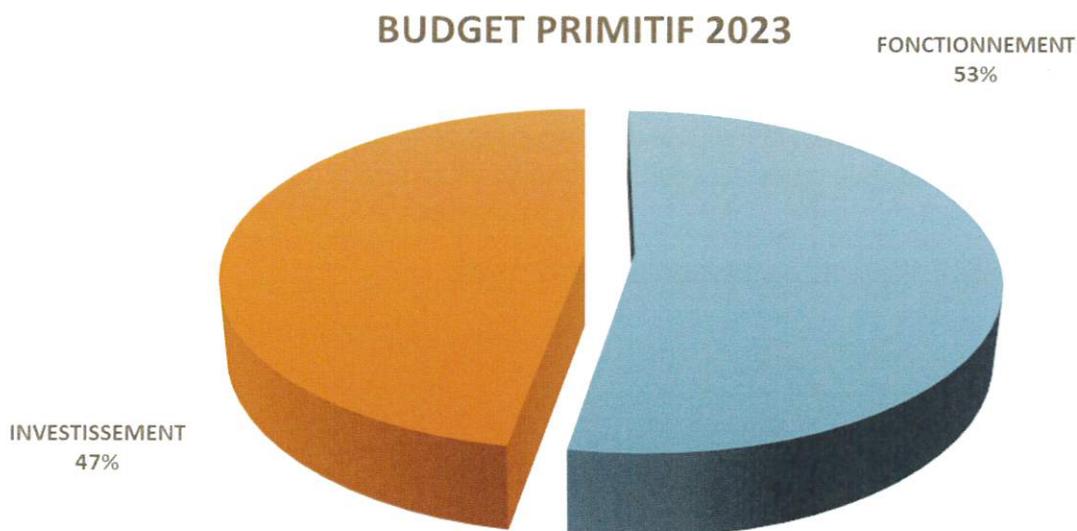
1) Budget primitif 2023 :	2
2) Affectation du résultat provisoire 2022 :	3
3) Dépenses de fonctionnement :	4
4) Recettes de fonctionnement :	6
5) Dépenses d'investissement :	8
6) Recettes d'investissement :	11
7) Budget assainissement	13

1) Budget primitif 2023 :

- Fonctionnement : 7 642 929,65 €
- Investissement : 6 808 644,82 €
- Autofinancement prévisionnel brute : 1 481 645,65 € (virement + amortissements – quote-part subvention)

→ L'autofinancement brut est un indicateur essentiel, qui mesure la capacité de la commune à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts. L'autofinancement résiduel ou autofinancement net permet à la commune de disposer de financements propres pour ses investissements.

Pour la ville, le montant du remboursement du capital est de 423 000 €.



2) Affectation du résultat provisoire 2022 :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 laisse apparaître un solde excédentaire de 530 603,55 €, auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 2 729 139,67 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2022 est de +3 259 743,22€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 laisse apparaître un déficit de -1 850 353,54€.

Le solde des restes à réaliser s'élève à + 227 241,97 €.

Soit un résultat cumulé d'investissement de -1 623 111,57€

L'affectation de résultat se matérialise de la façon suivante :

- à la section d'investissement 1 850 353,54 € (D001 – déficit d'investissement)
- à la section de fonctionnement 1 636 631,65 € (R002 – excédent de fonctionnement)
- à la section d'investissement 1 623 111,57 € (R1068 – besoin en financement)

BUDGET VILLE	
- Recettes de fonctionnement	9 124 212,37
- Dépenses de fonctionnement	5 864 469,15
A - Résultat de fonctionnement	3 259 743,22
- Résultat de l'exercice 2022	530 603,55
- Résultats antérieurs reportés	2 729 139,67
- Recettes d'investissement	755 076,59
- Dépenses d'investissement	2 605 430,13
B - Déficit d'investissement anticipé - 001	- 1 850 353,54
C - Excédent sur RAR	227 241,97
- Restes à réaliser	1 149 461,40
- Restes à recouvrer	1 376 703,37
D = B + C = Besoin en financement de l'investissement - 1068	- 1 623 111,57
Solde créditeur de résultat de fonctionnement anticipé - 002	1 636 631,65

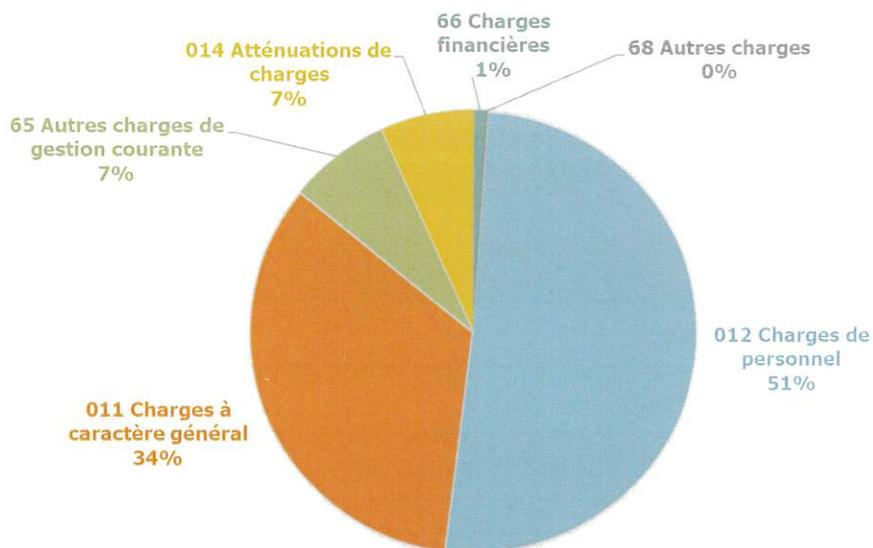
3) Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 7 642 929,65€ :

- Les dépenses réelles : 6 158 414,00 €
- Le virement : 1 284 515,65 €
- Les opérations d'ordre : 200 000 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,8% par rapport au budget 2022.
Les efforts demandés aux services permettent, malgré le contexte inflationniste, de limiter leur progression.

BUDGET VILLE EN K€		BP 2022	CA 2022	BP 2023	VAR BP 2023/2022
Charges à caractère général (services et fournitures)	frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, livres, produits d'entretien, maintenance, fluides...	1 710 k€	1 552 k€	2 086 k€	22,0%
Charges de personnel	Rémunérations, cotisations sociales, assurance du personnel	3 185 k€	3 107 k€	3 133 k€	-1,6%
Atténuations de charges	Contributions obligatoires : FNGIR, SRU, FPIC	420 k€	409 k€	420 k€	0,0%
Autres charges de gestion courantes	participations obligatoires, subventions associations, CAISSE DES ECOLES, CCAS, indemnités élus;	432 k€	391 k€	454 k€	5,1%
Autres charges	admission en non valeur, provisions obligatoires	7 k€	5 k€	7 k€	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		5 753 k€	5 464 k€	6 100 k€	6,0%
Charges financières	Intérêts des emprunts	68 k€	64 k€	58 k€	-14,0%
TOTAL DEPENSES REELLES		5 821 k€	5 528 k€	6 158 k€	5,8%



a) Charges à caractère général (011) : + 22% par rapport au BP 2022

Les denrées alimentaires, les fluides, l'énergie et le carburant sont les postes qui augmentent en 2023, en raison de l'inflation très élevée, ainsi que les répercussions de nos partenaires lors des renouvellements des contrats.

- Budget « 6042 – Achats de prestations de services » +16 k€
 - L'augmentation est concentrée principalement sur les dépenses du marché de la restauration scolaire
 - Budget « 60612 Energie – Electricité » +17 k€
 - Prévvision de 30% d'augmentation
- Pour rappel, en 2022, une augmentation de 30% avait déjà été appliquée
- Budget « 60613 – Chauffage » + 311 k€
 - Une hausse qui a impactée l'exécution budgétaire de l'année 2022 répercutée sur la prévision 2023
 - Budget « 60622 - Carburants » + 4 k€
 - Budget « 61558 – Entretien des autres biens mobiliers » + 38 k€
 - Renouvellement contrat du P1-P2
 - Budget « 6156 – Maintenance » + 17 k€
 - Nouveau contrat entretien vidéo protection (fin de la période de la garantie dans le marché 30/09/2022)
 - Renouvellement marché copieurs

b) Les charges de personnel (012) : - 1,6%

Pour l'année 2023, nous affichons une diminution de 1,6%, suite à la fin des mesures de protocole sanitaire applicables aux services scolaires et périscolaires depuis septembre 2022 et en ayant une politique de recrutement plus adaptée aux effectifs.

c) Les autres charges

- Les atténuations de charges (014) :

Ce poste de dépenses est constitué du FNGIR (335 k€), du FPIC (60k€) de la SRU (25 k€), nous sommes restés sur les mêmes prévisions que l'année 2022.

- Autres charges de gestion courante (65) : +5,1%

Ce chapitre regroupe principalement :

- Les participations obligatoires comme le SDIS (83k€), la participation au RAM (11k€) qui restent stable ;
- La participation au budget de la caisse des écoles (34 k€) et du CCAS (87k€) qui sont en augmentation, elle permet de maintenir les projets pédagogiques des écoles et les aides à l'énergie pour le CCAS;

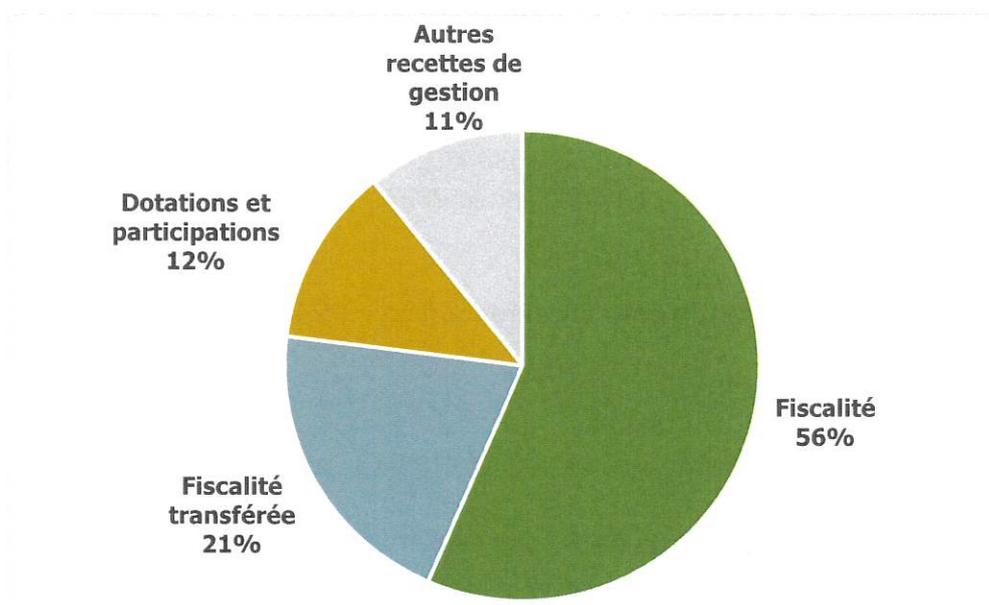
- Une participation à hauteur de 20 k€ a été inscrite afin d'aider à l'installation d'un médecin sur la commune ;
 - Les subventions aux associations (75k€) restent stables ;
 - Les indemnités de fonction des élus (129 k€) ;
- Les charges financières (66) : -14%
La baisse est en corrélation avec le remboursement de la dette.

4) Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 7 642 929,65 € :

- Les recettes réelles : 6 003 428,00 €
- Le résultat reporté : 1 636 631,65 €
- Les opérations d'ordre : 2 870 €

BUDGET VILLE EN K€		BP 2022	CA 2022	BP 2023	VAR BP 2023/2022
Fiscalité	Contributions directes	3 343 k€	3 401 k€	3 390 k€	1,4%
Fiscalité transférée	Fiscalité indirecte (AC, DSC, autres taxes...)	1 233 k€	1 382 k€	1 233 k€	0,0%
Dotations et participations	Compensations de l'état, participation CAF, dotations diverses	734 k€	745 k€	735 k€	0,1%
Autres recettes de gestion	Atténuation de charges, produits des services, loyers	559 k€	864 k€	646 k€	15,7%
TOTAL RECETTES REELLES		5 867 k€	6 392 k€	6 003 k€	2,3%



- Les contributions directes : +1,4%
 - Taxes foncières et d'habitation (2 896 k€) ;
 - Autres taxes (494 k€), dont la taxe additionnelle, la taxe sur l'électricité et les pylônes électriques ;

- La fiscalité transférée
 - L'attribution de compensation versée par le CCHVO (923k€) et le FSRIF (310 k€) restent stables ;

- Les dotations et participations :
 - Les dotations de l'Etat restent stables (541k€), à ce jour nous ne connaissons pas le montant des aides de l'Etat pour faire face aux augmentations des tarifs de l'énergie ;
 - Les subventions versées par la CAF restent stables (193k€) ;

- Les autres recettes de gestion + 15,7%
 - La tarification des prestations périscolaires, restaurations et séjours (454 k€). La municipalité a fait le choix d'appliquer une augmentation de 5% au 1^{er} janvier 2023 ;
 - Les revenus des immeubles (84 k€) : des loyers stables et une estimation prudente des locations de salles même si une reprise a été constatée sur 2022 ;
 - Les atténuations de charges (40 k€) : une estimation faite sur la base d'agents en arrêt longue maladie
 - Les redevances versées pour l'occupation ou l'utilisation du domaine sont stables et prévues à l'identique (49k€)

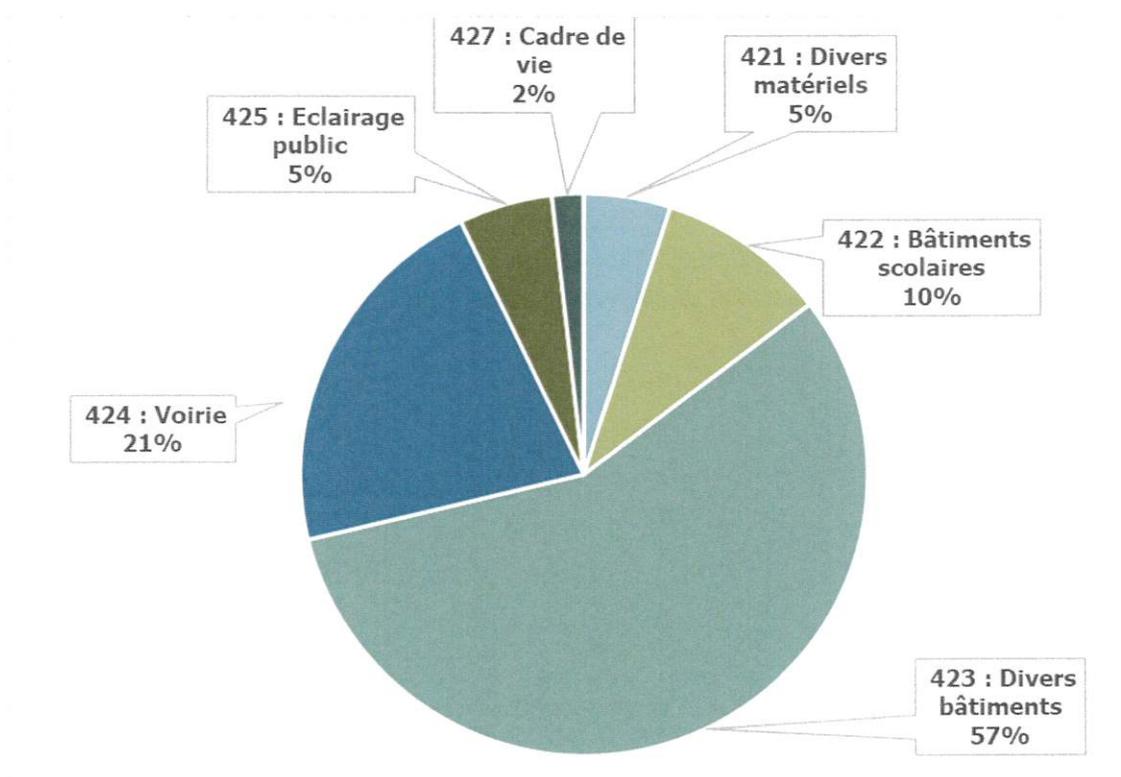
5) Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 6 808 644,82 € :

- Les dépenses d'investissements : 3 325 855,00 €
- Les restes à réaliser : 1 149 461,40€
- Les dépenses financières : 429 000,00€
- Le résultat d'investissement reporté : 1 850 353,54 €
- Les opérations d'ordre : 53 974,88 €

Les prévisions budgétaires de l'année 2023 restent dans la continuité des projets du budget 2022 et du programme municipal.

a) Les dépenses d'équipements hors restes à réaliser :



BP INVESTISSEMENTS 2023	
PROJETS	MONTANT
Logiciels	12 000,00
Equipements des services (administratif, police municipale, cérémonies...)	23 650,00
Matériels roulant : véhicules électriques et utilitaires	60 700,00
Matériels service technique	25 500,00
Matériel culture -bibliothèque	15 500,00
Matériel de cuisine : Four et équipements divers	28 000,00
421 - Divers matériels	165 350,00
Divers travaux : peintures, isolation phonique, toiture...	178 755,00
Mise en sécurité : écoles et aires de jeux	33 200,00
Lutte contre la chaleur : Ilots fraîcheurs, volets roulants	100 000,00
Mobilier, gros électroménagers,	11 000,00
422 : Bâtiments scolaires	322 955,00
Projets divers URBANISME	70 000,00
Etudes et AMO espace culturel	280 000,00
Acquisition terrain	45 000,00
Cimetière : colubarium, reprise de concessions...	40 000,00
Divers aménagements des batiments et rénovation : stade, centre de loisirs, CCS, cuisine centrale	332 050,00
Maison des services : études, travaux, aménagement	595 000,00
Eglise : 2ième phase	270 000,00
Mise en accessibilité bâtiment 2ième phase	250 000,00
423 : Divers bâtiments	1 882 050,00
Travaux et réfection chaussée : rue de pontoise, rue de Chambly...	145 000,00
Aménagements divers - mise aux normes PMR rues	29 500,00
Réhabilitation eaux pluviales rue des Gaudines	480 000,00
Vidéo protection : caméra et adaptation extinction éclairage	62 000,00
424 : Voirie	716 500,00
Renovation de points lumineux	60 000,00
Divers travaux et études	70 000,00
Programme rénovation - 3ième tranche (APCP)	49 000,00
425 : Eclairage public	179 000,00
Terrain d'honneur - Arrosage automatique + poteau vert	50 000,00
Aire de jeux : plateau sportif stade	10 000,00
427 : Cadre de vie	60 000,00
Total général	3 325 855,00

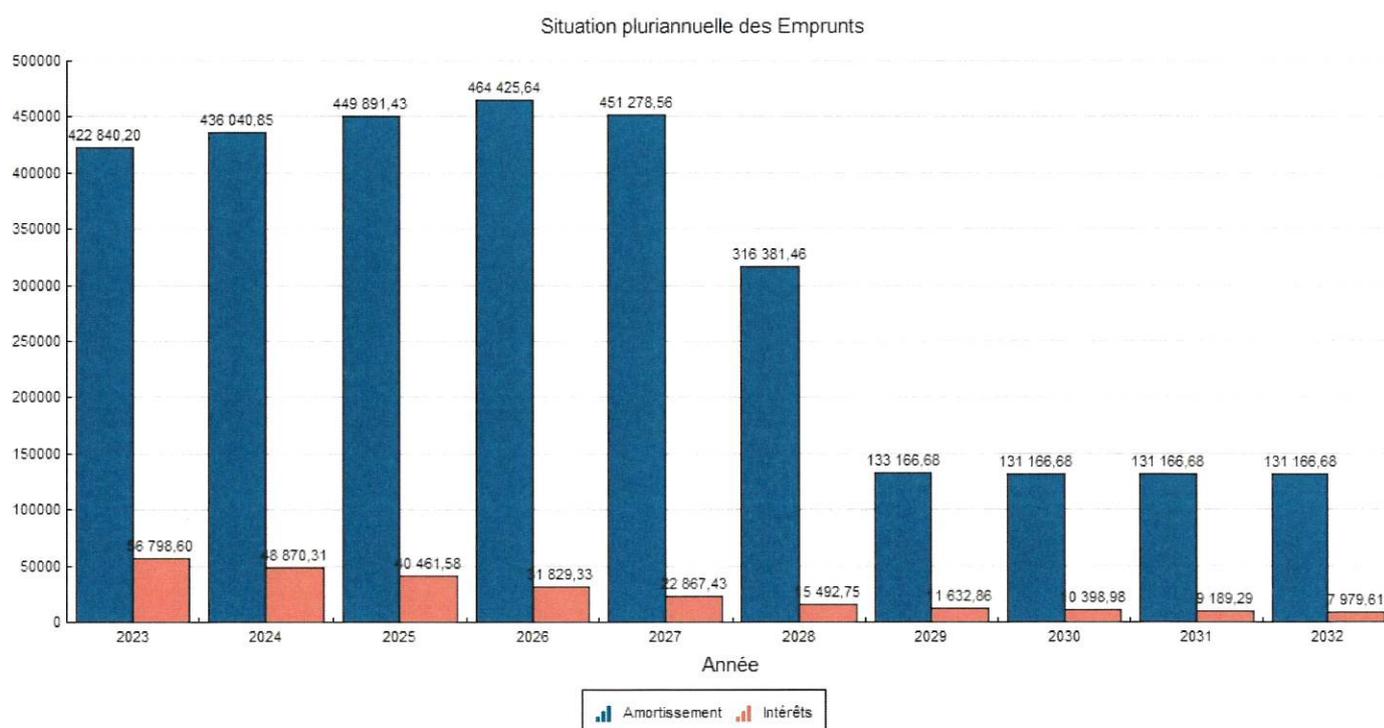
Il reste un solde de 49 k€ sur l'autorisation de programme pour la rénovation de l'éclairage public qui est à solder.

b) Les restes à réaliser 2022

421 : Divers matériels	Equipements des services : acquisitions véhicules, matériels divers, petits équipements,	206 k€
422 : Bâtiments scolaires	Entretien et équipements des écoles	33 k€
423 : Divers bâtiments	Entretien des bâtiments Acquisitions foncières	871 k€
424 : Voirie	Entretien et sécurisation voirie	11 k€
425 : Eclairage public	Programme rénovation éclairage public	28 k€
Opérations financières	Reversement 1% de la TAM 2022	1 k€
	TOTAL DES RAR 2022	1 149 k€

c) La dette communale

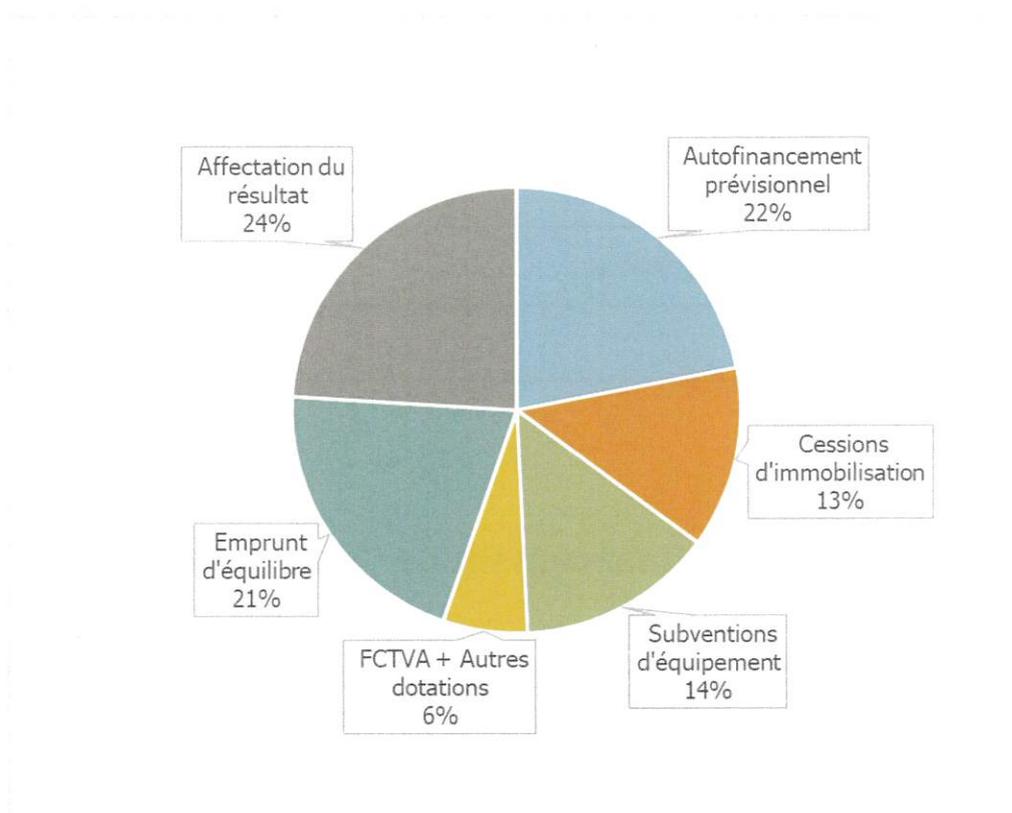
- L'encours de la dette au 01/01/2023 est de 4 029 608 €.
- L'annuité 2023 est de 479 639 € (Capital : 422 840 € / Intérêts : 56 799 €).



6) Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement totales s'élèvent à 6 808 644,82 € :

- Les recettes d'investissement avec restes à recouvrer : 2 254 248,25 €
- L'emprunt d'équilibre : 1 395 664,47 €
- L'affectation du résultat (1068) : 1 623 111,57 €
- Autres recettes d'ordre : 51 104,88 €
- Autofinancement : 1 484 515,65 €



➤ Autofinancement prévisionnel (1 485 k€) est constitué :

- Du virement à la section d'investissement (1 285 k€)
- De l'amortissement des immobilisations (200 k€)

➤ Cession d'immobilisations (890 k€) concernent :

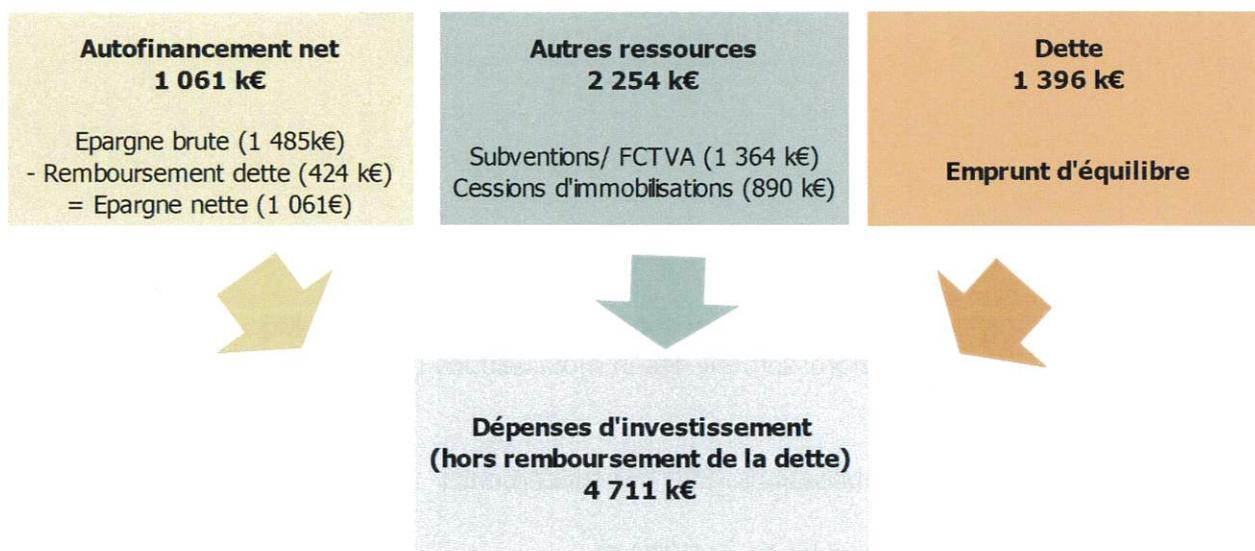
- Terrain rue Welwyn (673 k€)
- Maison rue J. Picard (107 k€)
- Terrain nu : (98 k€)
- Bus : (12 k€)

- Autres recettes (2760 k€) comprennent :
 - Les subventions d'équipements (954 k€)
 - Le FCTVA et les autres dotations fiscales (410 k€)
 - L'emprunt d'équilibre (1 396 k€)

- Les restes à recouvrer 2022

422 : Bâtiments scolaires	32 k€
423 : Divers bâtiments	221 k€
424 : Voirie	369 k€
425 : Eclairage public	60 k€
Opérations financières : Cessions,...	694 k€
Total	1 377 k€

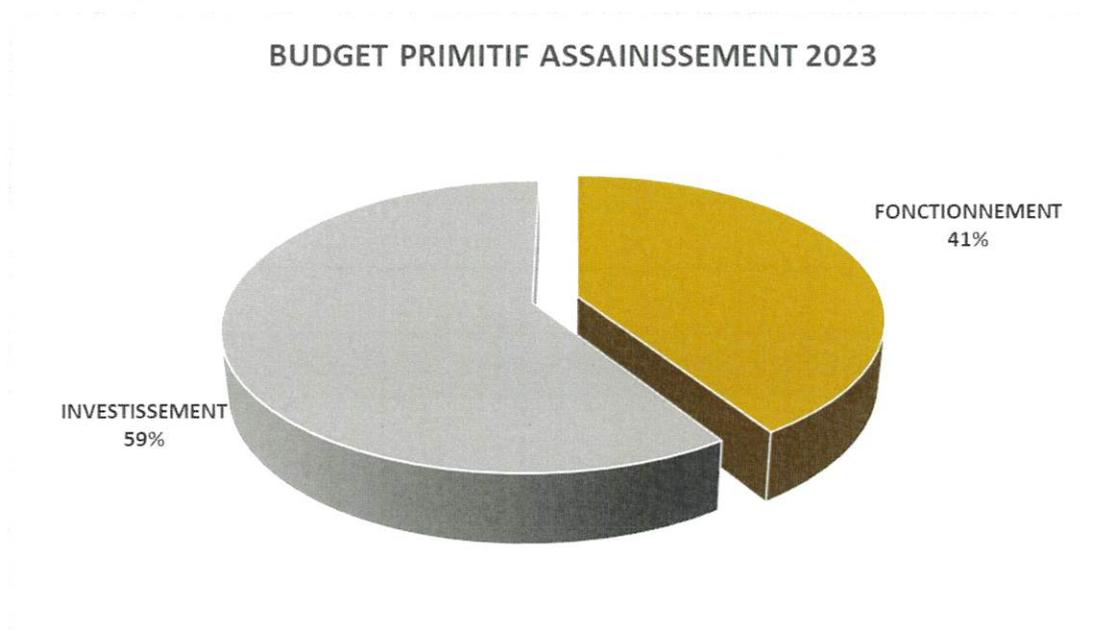
Les sources de financement de l'investissement



7) Budget assainissement

a) Le budget primitif 2023

- Fonctionnement : 1 300 910,00 €
- Investissement : 1 893 514,57 €
- Autofinancement prévisionnel brute : 1 043 270,00 € (virement + amortissements – quote-part subvention)



b) Le résultat 2022

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 laisse apparaître un solde excédentaire de 38 511,96€, auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 883 668,04€. Le résultat cumulé reporté pour 2023 sera de 922 180€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 laisse apparaître un solde positif de 619 544,55€.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 117 216,00€.

Le résultat se matérialise de la façon suivante :

- à la section d'investissement 619 544,55€ (R001 – excédent d'investissement)
- à la section d'exploitation 922 180,00 € (R002 – excédent de fonctionnement)

BUDGET ASSAINISSEMENT	
- Recettes d'exploitation	1 244 028,03
- Dépenses d'exploitation	321 848,03
A - Résultat d'exploitation	922 180,00
- Résultat de l'exercice 2021	38 511,96
- Résultats antérieurs reportés	883 668,04
- Recettes d'investissement	691 034,13
- Dépenses d'investissement	71 489,58
B - Excédent d'investissement	619 544,55
C - Excédent de financement sur RAR	117 216,00
- Restes à réaliser	108 694,02
- Restes à recouvrer	225 910,02
Solde créditeur de résultat d'exploitation reporté (compte 002)	922 180,00

c) Le budget d'exploitation

BUDGET ASSAINISSEMENT EN K€		BP 2022	CA 2022	BP 2023
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Charges à caractère général	Entretien des réseaux ,EDF, AMO, taxe d'occupation , quittance Suez	312 k€	202 k€	238 k€
Charges financières	Intérêts d'emprunt	2 k€	2 k€	2 k€
Dépenses imprévues		22 k€	0 k€	15 k€
Total dépenses réelles d'exploitation		336 k€	204 k€	255 k€
RECETTES D'EXPLOITATION				
Produits des services	Redevance d'assainissement collectif	400 k€	355 k€	371 k€
Subventions d'exploitation	Prime d'épuration	5 k€	4 k€	5 k€
Total recettes réelles d'exploitation		405 k€	359 k€	376 k€

d) Le budget d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT EN K€		BP 2022	CA 2022	BP 2023
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Travaux assainissement RAR compris	Chemisage rue des Gaudines	828 k€	31 k€	339 k€
Dépenses non affectées		1 161 k€	0 k€	1 439 k€
Frais d'étude	AMO + MOE Gaudines/ rue de Pontoise	45 k€	16 k€	97 k€
Remboursement de la dette		23 k€	23 k€	16 k€
Total dépenses d'investissement		2 056 k€	70 k€	1 891 k€
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Subventions d'investissement RAR compris	Agence de l'eau, Département	531 k€	0 k€	226 k€
Total recettes d'investissement		531 k€	0 k€	226 k€

e) Les restes à réaliser et à recouvrer 2022

RESTES A REALISER	Montant
MARCHE 2020MA01 - Lot 4 : Bureau de contrôle	527,23
MARCHE 2020MA01-Lot 1 : Déversoir d'orage rue Leclerc	35 785,00
MARCHE 2020MA01-03-10 -Solde lot 3 :Rue des Martyrs	13 541,32
MARCHE 2019MA03 - Solde mission M.O.	3 240,47
Etudes rue de Pontoise	26 600,00
TOTAL	79 694,02
RESTE A RECOUVRER	Montant
Solde Subvention AMO - travaux de réhabilitation des réseaux	33 510,00
Solde Subvention CONCEPTION - travaux de réhabilitation des réseaux	7 310,00
Solde Subvention DEVERSOIR D'ORAGE - travaux de réhabilitation des réseaux	63 486,00
Solde Subvention RUE DES MARTYRS - travaux de réhabilitation des réseaux	16 206,00
Solde Subvention - travaux de réhabilitation des réseaux	105 398,02
TOTAL	225 910,02

f) La dette de l'assainissement

- L'encours de la dette au 01/01/2023 est de 150 356,26 €.
- L'annuité 2023 est de 17 357,29 € (Capital : 15 749,56 € / Intérêts : 1 607,73 €).

